



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 20 décembre 2019

DIETSWELL sécurise une ligne de financement de 3 millions d'euros par émission réservée d'obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions (OCABSA)

DIETSWELL, spécialiste international en énergies conventionnelles et renouvelables, annonce la signature d'un contrat de financement sous forme d'obligations convertibles en actions assorties de bons de souscription d'actions (OCABSA) pour un montant total maximal de 3 millions d'euros.

Cette ligne de financement flexible, qui pourra être utilisée à tout moment à la demande exclusive de DIETSWELL pendant une durée de 3 ans à compter de la date de signature du contrat de financement, par l'émission d'une première tranche de 300.000,00 €, puis de 18 tranches de 150.000,00 €, permettra, s'il en est besoin, de renforcer la solidité et la crédibilité financière de la Société dans un contexte de forte activité de réponse à des appels d'offres et de négociations en vue de la signature de contrats significatifs.

DIETSWELL a signé un accord de financement avec la société ATLAS CAPITAL MARKETS (« ACM ») en date du 4 décembre 2019. Cet accord prévoit, à la demande exclusive de DIETSWELL, l'émission d'un maximum de 19 tranches d'obligations convertibles en actions (« OCA ») avec bons de souscription d'actions (« BSA ») attachés (« OCABSA »). La première tranche émise donnera à DIETSWELL le droit de tirer un montant de 300 000 €, correspondant à 300 OCA de 1.000,00 € de nominal, convertibles en actions ordinaires de DIETSWELL, auxquelles seront attachés 135 BSA. Chacune des 18 tranches suivantes donnera, à la demande exclusive de DIETSWELL le droit de tirer un montant de 150 000 €, correspondant à 150 OCA de 1.000,00 € de nominal, convertibles en actions ordinaires de DIETSWELL, auxquelles seront attachés 68 BSA. Le prix unitaire de souscription d'une OCA est fixé à 900,00 €. Son prix de conversion est fonction du cours de bourse de référence. Chaque BSA donnera le droit de souscrire à 1 action ordinaire de DIETSWELL.

L'émission de la totalité des OCABSA permettrait à DIETSWELL d'augmenter son capital d'un montant qui dépendra de facteurs tels que le prix de conversion des OCA, étant précisé que le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées sera de 5.000.000,00 €.

OBJECTIFS DE L'OPERATION

Cette opération permet à DIETSWELL de disposer, s'il en a le besoin, des ressources financières nécessaires au financement de sa croissance dans un contexte de forte activité de réponse à des appels d'offres et de négociations en vue de la signature de contrats significatifs, sans toutefois aucune obligation d'émission des 19 tranches d'OCABSA.

MODALITES DE L'OPERATION

Les caractéristiques détaillées du contrat d'émission sont disponibles sur le site Internet de DIETSWELL.

CADRE JURIDIQUE DE L'OPERATION

L'Assemblée Générale Mixte qui s'est tenue le 25 juin 2019 a octroyé au Conseil d'administration, avec faculté de délégation et de subdélégation, aux termes de sa 16^{ème} résolution, une délégation de compétence à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital ou donnant droit à un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires.

Au cours de sa réunion du 7 octobre 2019, le Conseil d'administration, faisant usage de la délégation de compétence qui lui a été octroyée par la 16^{ème} résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2019, a approuvé le principe d'une émission d'OCABSA pour un montant maximum de 3 millions d'euros aux conditions figurant dans la proposition financière soumise par ACM et a délégué au Président Directeur Général, avec faculté de subdélégation, tous pouvoirs à l'effet de finaliser et mettre en œuvre l'émission des OCABSA.

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES EMISSIONS

L'émission des tranches d'OCABSA est facultative et laissée à l'initiative de DIETSWELL.

L'émission de chaque nouvelle tranche ne pourra être réalisée qu'à l'issue d'une période de quarante (40) jours de bourse suivant l'émission de la tranche précédente (la « Cool Down Period ») et dans le délai de 3 ans à compter de la date de signature du contrat de financement.

INCIDENCE THEORIQUE

L'incidence théorique future de la conversion de l'intégralité des OCA et de l'exercice, le cas échéant, de l'intégralité des BSA issus de ces OCABSA sur la situation de l'actionnaire est présentée dans le tableau ci-dessous :

	Participation de l'actionnaire ¹
Avant émission d'un maximum de 5.000.000 actions nouvelles provenant (i) de la conversion des 3.000 OCA et (ii) de l'exercice des 1.359 BSA	1,00%
Après émission d'un maximum de 4.998.641 actions nouvelles provenant de la conversion des 3.000 OCA	0,56%
Après émission d'un maximum de 1.359 actions nouvelles provenant de l'exercice des 1.359 BSA	0,56%

Le suivi permanent de la création des actions nouvelles issues des conversions des OCA ou de l'exercice des BSA pour chaque tranche d'OCABSA, fait l'objet d'un tableau de synthèse mis à jour au moins mensuellement et disponible sur le site Internet de DIETSWELL.

Il est précisé que cette opération ne donnera pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis au visa de l'AMF.

¹ Calculs effectués sur la base d'un nombre total d'actions de 6.364.170 (en date du 7 octobre 2019).

A propos de DIETSWELL (www.dietswell.com)

Créée en 2000, DIETSWELL est un spécialiste indépendant en ingénierie et services de l'industrie des énergies conventionnelles et renouvelables. Grâce à des équipes d'experts et à une structure flexible et réactive, DIETSWELL propose une offre pluridisciplinaire dans les métiers du forage et des énergies au sens large. Avec ses équipes hautement expérimentées, DIETSWELL effectue également des audits de haut niveau ainsi que des études pour le design d'équipements de forage et structures offshore, y compris pour l'industrie éolienne. Respectant les plus hauts standards de qualité et de sécurité, DIETSWELL est labellisé société innovante et certifiée API Q2, ISO 9001, ISO/TS 29001 et ISO 14001 pour ses activités d'assistance technique, d'audit, d'inspection et d'engineering.

Euronext Growth™



DIETSWELL est cotée sur Euronext Growth™ - Code ISIN : FR0010377127 – Mnémo : ALDIE
DIETSWELL est éligible au PEA-PME

DIETSWELL

Delphine BARDELET GUEJO
Financial & Administrative Officer
Tél. : 01 39 30 33 40
delphine.bardelet@dietswell.com

COMALTO

Jean-François CARMINATI
Relations actionnaires et médias
Tél. : 06 63 87 57 60
jfcarminati@comalto.com